Image not found or type unknown

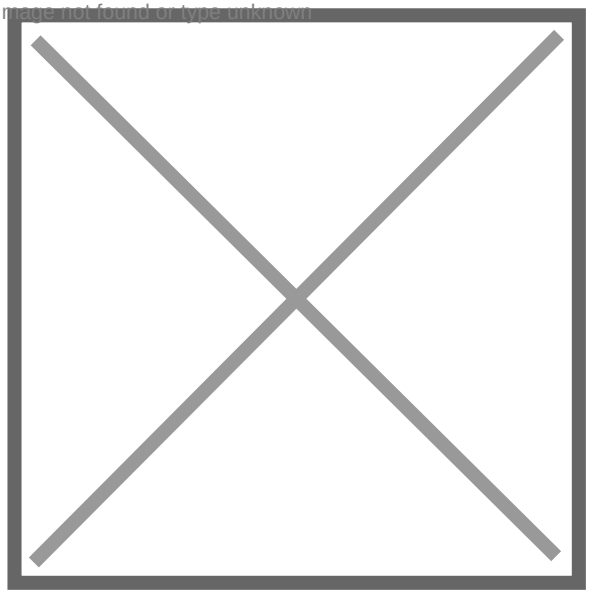

# Changement de statut ou mariage

Par **Riahi**, le **30/08/2011** à **00:51**

Bonjour,

Je suis étudiante à Paris et j'ai un diplôme de master 2, j'ai trouvé un emploi et mon employeur prêt de me faire le changement de statut et on a déjà commencé la procédure. Sachant que je vis avec mon mari qui à un titre de séjour salarié est ce que je peux booster mon dossier avec l'acte de mariage ou est ce que ça peut me poser problème en me demandant de faire un regroupement familial au lieu de changement de statut étudiant à salarié
merci

Par **mimi493**, le **30/08/2011** à **04:19**

Les conditions de changement de statut à salarié se sont durcies, si vous avez suivi l'actualité.

Par **commonlaw**, le **30/08/2011** à **15:12**

Riahi n'est pas venu ici pour qu'on sache si elle suit l'actualité ou pour entendre des propos vagues: "les conditions se sont durcies".
Lesquelles? on ne sait rien de l'emploi que Riahi cherche.

Riahi , sachez que rien ne vous interdit de faire les 2 demandes de regroupement et de changement de statut. Si vous êtes toujours en situation régulière, vous pouvez faire le

regroupement sur place.
Par contre, votre acte de mariage ne vous aidera en rien dans la procédure de changement de statut.

Commonlaw

Par **mimi493**, le **30/08/2011** à **15:18**

Elle demande si elle peut booster une demande en faisant une autre demande parallèle, pas si elle peut en déposer deux différentes.

Par **maniongui**, le **31/08/2011** à **16:35**

Elle peut aussi créer une entreprise, si elle le souhaite. Cela peut lui permettre de changer le statut aussi.

Par **mimi493**, le **31/08/2011** à **17:33**

A condition de fournir les documents prévisionnels pour prouver la viabilité de son entreprise. C'est un gros dossier à fournir

Par **walidbouhaja**, le **03/09/2011** à **16:49**

Bonjour,
bonjour, je suis content d adherer sur ce site je vous fait part de mon cas
je suis rentré en france pour mes etudes j ai eu deux echecs et un changement d orientation qui m a causé le refus de renouvellement de titre de sejour etudiant malgré j etais entrain de reussir ma licence
informatique j avais des conditions dur vraiment que tout etudiant etranger rencontre en France
je suis désolé c etais un mauvais destin mais je me suis levé a pieds et j ai engagé
un avocat pour regler le probleme donc a partir de 10fevrier j etais en situation irréguliere
j ai fourni tout ce qui faut avec mon avocat et resultat de tout c est que le juge a annulé
l OQTF et oblige le prefet de bouche du rhone de me ddelivrer une APS A PARTIR de 6juillet ET QUE LE PREFET DOIT DEJA EXAMINER MA SITUATION DANS UN MOIS MAIS je me suis deplacé au nord au pas de calais
pour rejoindre ma copine et on s est marié le 16 juillet 2011 mon avocat m a dit de deposer le dossier
de changement de statut sachant qu il a demandé le transfert de mon dossier de la prefecture de
bouche du rhone a la prefecture de pas de calais en m envoyant le fax de la demande détaillé que j ai deposé avec le dossier complet de changement de statut a la soçus prefecture de

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

bethune
on m a dit il faut attentre entre une semaine et trois mais j ai rien recu pour l instant pour ca je vous pose mon probleme
je resume la decision de juge etait en ma faveur j ai suivi les conseil de mon avocat qui d ailleur m a appelé ca fait une semaine en me disant
que le prefet a fait appel sachant que j ai déja déposé ce qui faut deposer a la sous prefecture ou je dépond
merci de me dire que si cette attente est normale ? personellement j ai un bon présentiment mais l attente est longue pour commencer un vie normale
merci

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés